

Édition 2021 | Octobre

Info Saint-Guillaume

Bulletin d'informations communautaires

Joyeuse
Halloween!

URGENCE?
ou 310-4141

911



Nos premiers répondants :

- Christian Blanchette
- Julie Descôteaux
- France Ponton
- Geneviève Proulx
- Gisèle Roy



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec

CLSC Drummond

350, rue Saint-Jean
Téléphone : 819 474-2572
Télécopieur : 819 474-4937

Communauté Sainte-Famille

Robert Desmarais, curé
Serge Vallée, président
Andrée Ponton, responsable cimetièrre

Horaire des messes

Samedi : 16h30
Dimanche : 9h00

Presbytère - bureau - 819 396-2111

Lundi au vendredi : 13h00 à 16h00



Bibliothèque municipale - 819 396-3754

Responsable : Johanne Forcier
Mardi : 14h30 à 16h30
19h00 à 20h30
Mercredi : 19h00 à 20h30
Samedi : 10h00 à 11h30



Bureau de poste 819 396-2676

Maître de poste: Chantal Nault
Lundi, mardi, mercredi,
vendredi : 8h30 à 12h30
14h00 à 17h15
Jeudi : 8h30 à 12h30
14h00 à 19h00



École Saint-Guillaume
819 850-1609

Directrice : Valérie Camirand



Centre de traitement
des dépendances 819 396-3610

reception.saintguillaume@pavillondelassuétude.ca

AVIS: Pour faciliter la coordination et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous sont remis. Nous ne sommes, en aucun cas, responsables de la teneur des articles, soit par leur propos soit par leur contenu.

Info Saint-Guillaume

- L'Info Saint-Guillaume est publié neuf fois par année. 740 exemplaires.
- Réception **textes papier** :
Bureau municipal : 106 St-Jean-Baptiste
- Réception **textes courriel** trudelk72@gmail.com
- En collaboration avec : Municipalité de Saint-Guillaume



Notre merveilleuse équipe

Marie-Pierre
Infographiste

conception
et mise en page

Karine Trudel	facturation 819 816-5655
Evelyne Sabourin	rédaction
Marie Crépeau	rédaction
Amélie Pépin	rédaction
Mélanie Rochefort	rédaction
Audrey Tessier	rédaction
Nadia Desjarlais	rédaction
Amélie Jodoin	rédaction
Amélie Beaudoin	rédactrice
Marie-Eve Perreault	rédaction
Jean-Pierre Vallée	collaborateur
Marie-Hélène Gravel	photos

Si vous connaissez des personnes de l'extérieur intéressées à recevoir l'INFO SAINT-GUILLAUME à domicile, téléphonez à **Karine au : 819 816-5655**

**DATE LIMITE RÉCEPTION DES TEXTES :
15 OCTOBRE**



Municipalité de Saint-Guillaume

106, rue St-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume, Qc J0C 1L0
Tél.: 819 396-2403
Téléc.: 819 396-0184
Courriel : info@saintguillaume.ca
Site web : www.saintguillaume.ca
Municipalité jumelée
La Chapelle Saint-Aubert. Fr.

Membres du conseil

Robert Julien - maire
Francine Julien - Sièges #1
Christian Lemay - Sièges #2
Dominique Laforce - Sièges #3
Claude Lapolice - Sièges #4
Jocelyn Chamberland - Sièges #5
Luc Chapdelaine - Sièges #6

Directrice générale

Diane Martineau

Adjointe administrative

Karine Trudel

Inspecteur municipal

Alain Laprade

Aide inspecteur municipal

Hugo Tremblay

Directeur service incendie

Karl Gladu

Inspecteur en bâtiment

La Firme Gestim

Heures d'ouvertures du bureau :

Lundi au jeudi • 8h00 à 16h30

Vendredi • Fermé

*Nous sommes là pour vous accueillir
sur l'heure du dîner*

Conseil à venir :

4 octobre • 19h30

1 novembre • 19h30

Calendrier des cueillettes Octobre 2021

Ordures (noir) • Lundi 4-18
Recyclage (vert) • Jeudi 7-21
Compost (brun) • Jeudi 7-14-21-28



La collecte des ordures (bacs noirs)

- les lundis toutes les deux semaines.

Recyclage (bacs verts)

- les jeudis toutes les deux semaines.



Info transport

Travaux routiers
Conditions routières
Caméras de circulation
et davantage...

www.quebec511.info

811

Composer le 811 permet de joindre rapidement une infirmière en cas de problème de santé non urgent. **Toutefois, en cas de problème grave ou de besoin urgent, il est important de composer le 9-1-1 ou de se rendre à l'urgence.**



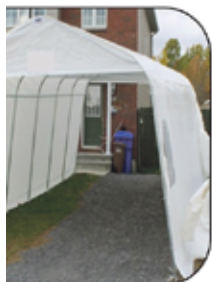
1605, rue Janelle
Drummondville,
(Québec)
J2C 5S5

Tél. 819 472-5700
Téléc. 819 472-1770
Sans frais 1 855 472-5700
info@spadrummond.com



ABRIS TEMPORAIRES POUR LES VÉHICULES

Bien que l'installation d'un abri d'auto temporaire ne nécessite pas de permis, il est important de respecter les normes suivantes:



- Comme le titre le précise, ces abris sont temporaires. Ils sont autorisés uniquement entre le quinze (15) octobre et le quinze 15 avril. Après cette date, les abris doivent être démantelés et remisés.
- La hauteur maximale des abris d'auto temporaire est de 2,2 mètres (7,3 pieds).
- Il est aussi important de respecter la marge de recul avant, qui est de 1 mètre (3,3 pieds) par rapport à l'emprise de la voie publique lorsque le mur latéral est muni d'une visière ou de 5 mètres (16,5 pieds) si l'abri n'est pas muni d'une visière sur le mur latéral.
- En tout temps, les abris d'auto temporaires doivent être érigés sur une voie d'accès donnant au stationnement ou sur ce dernier.

LE BOIS DE CHAUFFAGE



Le bois destiné au chauffage peut être laissé à l'extérieur, toutefois, il **DOIT** obligatoirement être cordé.

Il est important de souligner qu'à l'exception du bois de chauffage, il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain, de placer, déposer, accumuler d'autres types de bois dans les cours ou à un autre endroit sur ce terrain. Ainsi, on ne doit pas retrouver de tas de branches, de piles de palettes, ou de cordes de bois de construction!

PRÉVENTION INCENDIE

Il est recommandé de faire ramoner votre cheminée au minimum 1 fois par année. Le ramonage permet d'éliminer la créosote, un résidu inflammable qui se dépose sur les parois de la cheminée et qui est responsable de nombreux incendies. Le ramonage de la cheminée au début de l'automne est une excellente habitude à prendre !



L'automne prend lentement sa place et nous devons faire un blitz pour préparer nos infrastructures à l'approche de la saison froide. À titre d'exemple, nous avons prévu l'achat d'abrasif et nous devons aussi procéder à accorder le contrat d'entretien de nos terrains et structures pour la période hivernale.

Des travaux importants de consolidation de la chaussée dans le secteur du Chemin du Rang des Sorel ont été réalisés afin de sécuriser ce tronçon.

Le remplacement d'un ponceau au coin du rang 6 et du rang St-Jean-Baptiste est aussi nécessaire compte tenu de son état.

Malgré un retard dans l'échéancier du début des travaux pour les rues du secteur urbain, hors de notre contrôle, le projet est toujours à l'agenda.

Nous sommes en attente de réponses concernant notre acceptation au pro-

gramme de subvention nous permettant d'aller de l'avant dans le dossier des différents rangs.

J'inviterais les usagers de la route de porter une attention particulière et de faire preuve de courtoisie en présence de piétons, de cyclistes et surtout à l'approche d'autobus scolaire. Malgré les campagnes de sensibilisation mises en place, des comportements dangereux sont encore trop souvent constatés.

Le conseil municipal actuel termine son mandat ce mois-ci; j'aimerais en profiter pour remercier tous les membres, ainsi que le personnel pour leurs implications aux différents dossiers des dernières années. Pour ma part, mon expérience de la politique municipale a été d'un grand support dans ce contexte particulier. J'étais en place lors de la période historique du verglas en 1998 et maintenant nous sommes face à une pandémie mondiale. Des moments assez difficiles, il faut en convenir. L'implication

en politique municipale en milieu rural demande du temps et une disponibilité constante. Quand on parle de gouvernance de proximité, le mot prend tout son sens. Combien de fois le réflexe en cas de problème est de faire appel au maire ou aux conseillers. Plusieurs dossiers sont en cours et doivent cheminer afin de s'assurer de ne pas mettre en péril le développement de notre territoire et la survie de nos commerces et industries. Des choix difficiles sont en cause et demandent des actions rapides. Une réflexion s'impose, et mon attachement à ma municipalité reste entière.

Robert Julien,
Maire de
Saint-Guillaume



Chevaliers de Colomb

Compte tenu du contexte actuel (Covid) les tirages ont été reportés; lors de la réunion du 20 août dernier, les dates ont été fixées de façon définitive : le 1^{er} tirage aura lieu le 7 novembre et le 2^e le 5 décembre. Les deux tirages se dérouleront au local des Chevaliers un dimanche après-midi à compter de 15 heures. En espérant avoir l'occasion de vos accueillir en grand nombre, autant les détenteurs de billets que toutes les personnes intéressées.

Espérant un répit de la Covid, nous devrions pouvoir utiliser nos petites cabanes dans le cadre de la fête de

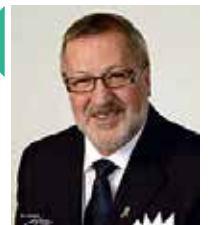
l'Halloween, le 30 octobre prochain, au grand plaisir des jeunes et de leurs familles.

Qu'advient-il de la Guignolée? La question se pose! Lors de la prochaine réunion le 18 octobre prochain nous devrions savoir si nous procéderons comme l'an dernier avec le principe des bons d'achat ou si nous reviendrons avec les envois de denrées. À suivre!

Un rappel aux membres : d'ici quelques semaines nous devrions recevoir les nouvelles cartes de membres. Je veux vous signaler



Jean-Pierre Vallée
Grand Chevalier 4335



que si vous ne renouvelez pas votre adhésion au Conseil, c'est une perte pour celui-ci puisque nous devons quand même faire parvenir une part à l'État. C'est un pensez-y bien!

P.S. prochaine assemblée
le 18 octobre à 19 heures



Carrefour d'initiative
et de culture

Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Guillaume

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Diane Martineau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi De 9 h à 12 :30

Mardi De 9 h à 11 :30

Mercredi De 9 h à 11 :30

Jeudi De 13 h 30 à 16 h

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

SM-1 (21-04)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

- 4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

- 5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Karine Trudel**
- 6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Karine Trudel**
- 7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.**

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Présidente ou président d'élection

Adresse 106, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Guillaume

Téléphone 819 396-2403

Adjointe ou adjoint

Adresse 106, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Guillaume

Téléphone 819 396-2403

Signature

Donné à Saint-Guillaume le 13 septembre 2021



Présidente ou président d'élection

Mot de la direction

Les élections approchent rapidement. Les mises en candidature se terminent le 1^{er} octobre 16 :30. Au moment d'écrire le mot de la direction, je ne sais pas encore si nous allons avoir des élections ou pas. Quoi qu'il en soit l'équipe des élections est prête!

Il est important de bien vous renseigner afin d'être prêt pour le jour du scrutin le 7 novembre 2021. Il y a à votre disposition plusieurs moyens de vous renseigner sur les élections municipales :

- Site internet de la municipalité : www.saintguillaume.ca
- Site Facebook de la municipalité : municipalité de Saint-Guillaume

• À la municipalité : 106, rue St-Jean-Baptiste, Saint-Guillaume, 819-396-2403

Malgré que les élections prennent une bonne partie de notre temps en ce moment, les autres projets ne se sont pas arrêtés pour autant: les travaux de voirie dans le village, les demandes de financement pour les travaux de voirie dans les rangs, la mise aux normes des installations septiques en passant par l'émission des permis et le suivi des règlements d'urbanisme.

Je vous invite à consulter nos différents médias afin d'être renseigné sur les divers projets en cours.

J'aimerais remercier au nom du

conseil et en mon nom personnel Mme Priscilla Lachmann pour son implication au sein du service de premiers répondants. Mme Lachmann a remis sa démission de son poste de PR.

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



Merci

à nos étudiants!

Malik Piché et Doylée St-Cyr :
merci pour le bel été que nous
avons passé en votre compagnie

Qu'est-ce que les élections municipales ?

Historique

Les premières élections générales tenues à date fixe dans toutes les municipalités québécoises ont eu lieu en 2005 à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

Les élections municipales générales se tiennent à date fixe le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. Les prochaines élections générales auront lieu le **7 novembre 2021**.

Tenir des élections en même temps partout au Québec constitue un temps fort de la vie démocratique municipale. Cela permet à l'ensemble des électrices et des électeurs d'une municipalité de choisir les candidats représentant les orientations municipales qu'ils privilégient. Les élections municipales 2021 se dérouleront dans un contexte sécuritaire pour les citoyens, les candidats, leurs représentants et les membres du personnel électoral.

Environnement politique

Le conseil prend les décisions, donne les orientations et le directeur général doit assumer tout cela en respectant la loi.

Le directeur général a le devoir de s'assurer que les élus ont l'information nécessaire à la prise de décisions. Il doit analyser les dossiers et être en mesure de faire des recommandations aux élus.

Les activités administratives relèvent du directeur général. Le conseil donne les orientations et les ressources pour réaliser les projets. Leur mise en application relève aussi du directeur général. Le conseil ne doit pas s'immiscer dans les opérations. Tout cela n'est pas si simple. La limite des champs d'action est souvent un peu floue.

Rôles et responsabilités

Votre municipalité

La greffière ou le greffier ou la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier de la municipalité occupe un rôle important lors des élections municipales. Cette personne agit généralement en tant que présidente ou président d'élection et, à ce titre, a la responsabilité :

- d'assurer la tenue de l'élection;
- de respecter le Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale;
- de veiller au bon déroulement de l'élection, de l'étape des mises en candidature jusqu'à la proclamation d'élection qui suit le scrutin.

Organisation municipale

La municipalité locale

Plus de 1 100 conseils municipaux sont répartis sur l'en-

semble du territoire québécois. Les municipalités locales qu'ils représentent sont de tailles et de niveaux d'urbanisation très variables. Une grande majorité d'entre elles sont rurales et comptent peu d'habitants. À l'opposé, les 10 plus grandes villes regroupent près de 50 % de la population québécoise. Dans ce contexte, les enjeux, les capacités financières, les pouvoirs et les services offerts varient d'une municipalité à l'autre.

Les municipalités possèdent des pouvoirs d'intervention dans plusieurs domaines, notamment l'aménagement et l'urbanisme, les axes routiers municipaux, l'approvisionnement en eau potable, le pouvoir de taxation et d'évaluation foncière et le développement communautaire, des loisirs et de la culture.

Chaque municipalité est composée d'un conseil formé d'une mairesse ou d'un maire et d'un minimum de six conseillères ou conseillers.

Qu'est-ce que les élections municipales ?

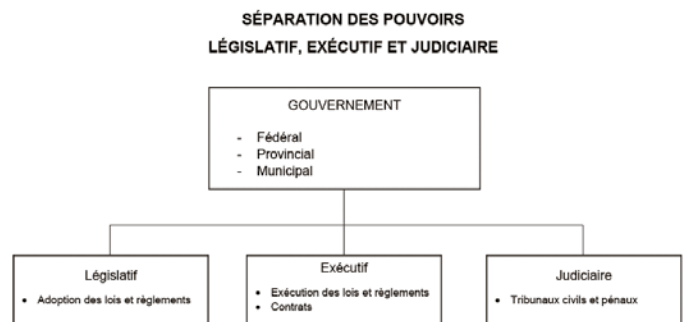
Conseil municipal et élus

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus et élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir.

Dans l'exercice de leurs responsabilités et pour exécuter les décisions prises par le conseil, les élus peuvent compter sur la directrice générale ou le directeur général, ainsi que sur les autres fonctionnaires municipaux.



Conseillère ou conseiller

En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts des citoyens de la municipalité, les conseillères et conseillers peuvent :

- éclairer le conseil sur des sujets particuliers;
- participer à des commissions ou à des comités.

Les conseillères et les conseillers doivent voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts. Ils peuvent aussi être appelés à agir à titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant à certaines conditions.

- 1 • Représenter les citoyennes et les citoyens
- 2 • Décider
- 3 • Administrer

Mairesse ou maire

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité.

Les principales responsabilités de la mairesse ou du maire sont :

- de présider les assemblées du conseil et de travailler en collégialité avec les conseillères municipales ou conseillers municipaux;
- d'assumer son droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux.

En tout temps, la mairesse ou le maire participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas dans l'obligation de voter. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité de l'équipement municipal, la mairesse ou le maire peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

De plus, la mairesse ou le maire participe à d'autres instances démocratiques, comme le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC). Elle ou il peut être appelé à occuper le poste de préfète ou de préfet de sa MRC.

Durée des mandats

Le mandat des élues et élus municipaux est de quatre ans, soit la période entre deux élections générales, à l'exception du mandat des membres du conseil élus lors d'une élection partielle.

Rôle de directeur général - planifie, dirige et contrôle

- Le directeur général planifie, dirige et contrôle les activités de la municipalité sous l'autorité du conseil municipal. Il est le chef d'orchestre. C'est un rôle à comprendre et à assumer.

- Ce rôle comporte aussi quelques éléments à prendre en compte :

Le directeur général travaille en étroite collaboration avec les élus, mais il n'en est pas un;

Le directeur général travaille avec son équipe d'employés, mais il est leur patron;

Si le directeur général habite sa municipalité, il n'est pas un citoyen comme les autres.

Qu'est-ce que les élections municipales ?

Quelles sont les conditions de travail des élus municipaux ?

Quel que soit le poste occupé, la rémunération des élus municipaux provient de cinq sources:

- la rémunération de base et la rémunération additionnelle, s'il y a lieu;
- l'allocation de dépenses;
- le remboursement des dépenses;
- l'allocation de départ, s'il y a lieu;
- l'allocation de transition, s'il y a lieu.

La décision au conseil municipal

La résolution : C'est par résolution qu'un conseil municipal exerce ses pouvoirs de nature administrative. La résolution vise généralement des actes ponctuels et dont la durée dans le temps ou la portée sont souvent très limitées.

Le règlement : Le règlement est la façon pour une municipalité de mettre en application un pouvoir de nature législative qui lui a été conféré par le législateur provincial. Un règlement constitue de la législation déléguée. C'est un acte normatif, habituellement de caractère général et impersonnel, édicté en vertu d'une loi et qui, lorsqu'il est en vigueur, a force de loi sur le territoire de la municipalité.

Quelles sont les règles de fonctionnement d'une séance du conseil municipal ?

Une séance du conseil municipal se déroule selon six règles générales de fonctionnement:

- 1 • Le quorum
- 2 • La procédure
- 3 • L'ordre du jour
- 4 • Le procès-verbal
- 5 • La période de questions
- 6 • L'ajournement

Qu'est-ce que les élections municipales ?

Devenir une élue ou un élu municipal

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, vous aimez travailler pour le bien commun, vous désirez faire valoir les intérêts des citoyennes et citoyens et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature.

Les municipalités sont de véritables gouvernements de proximité. Elles offrent un environnement des plus attrayants à celles et ceux qui souhaitent s'engager

- La vie municipale a besoin de femmes engagées
- La vie municipale a besoin de jeunes engagés
- Engagement de la candidate ou du candidat

La vie municipale a besoin de femmes engagées

Les femmes constituent la moitié de la population et contribuent à l'avancement de la société. Il est impor-

tant qu'elles prennent part aux décisions municipales, à titre d'élues. Aux termes de l'élection municipale générale de 2017, on ne comptait que 18,9 % de femmes à la mairie et seulement 34,5 % aux postes de conseillères municipales.

L'augmentation du nombre de candidates et d'élus dans les conseils municipaux constitue un enjeu de taille pour la santé démocratique.

Aux élections municipales de 2021, présentez-vous pour :

- avoir un impact direct sur votre communauté et prendre part aux décisions qui influencent le quotidien des citoyennes et des citoyens;
- éclairer la prise de décision en fonction des réalités différenciées des femmes et des hommes;
- créer un équilibre entre la vision des femmes et des hommes;
- contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Consultez le document Pour une présence accrue des femmes en politique municipale, un changement au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois (533 Ko).

D'autres outils sont également mis à la disposition des femmes pour les inciter à poser leur candidature. Pour en savoir plus, visitez le site Web du Secrétariat à la condition féminine.

La vie municipale a besoin de jeunes engagés

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif dans leur municipalité.

Aux élections municipales de 2021, présentez-vous si :

- vous êtes intéressée ou intéressé par le développement de votre ville et de votre communauté;
- vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;
- vous êtes porteur d'idées nouvelles;
- vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche;
- vous désirez devenir une agente ou un agent de changement.

Engagement de la candidate ou du candidat

Accepter de devenir candidate ou candidat aux élec

- faire campagne pour promouvoir sa vision du développement de la municipalité;
- faire le choix d'investir du temps pour représenter les gens de sa communauté;
- souhaiter être à l'écoute des préoccupations de la population;
- témoigner d'un intérêt pour les dossiers qui sont du ressort de la municipalité : l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme, le développement économique local, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc.;
- avoir envie de prendre part à des assemblées, à des commissions et à des comités qui permettent de faire progresser les enjeux locaux.

Pour plus de détails sur les responsabilités d'une mairesse ou d'un maire et d'une conseillère ou d'un conseiller, consultez le Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux (846 Ko)x.

À consulter

- Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, pourquoi pas vous? (620 Ko) (mise à jour en cours en vue de l'élection générale 2021)

Qu'est-ce que les élections municipales ?

Quelles sont les règles à suivre pour soumettre sa candidature et faire campagne?

Conditions d'éligibilité

Pour l'élection 2021, vous pourriez être éligible à un poste de membre du conseil si vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale en satisfaisant aux critères suivants

1. Être âgée ou âgé de 18 ans ou plus le 7 novembre 2021;
2. Être une citoyenne canadienne ou un citoyen canadien le 1^{er} septembre 2021;
3. Ne pas être sous curatelle le 1^{er} septembre 2021;
4. Ne pas avoir été reconnue ou reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse depuis le 31 août 2016;
5. Ne pas être dans une situation d'inéligibilité en raison d'un emploi (p. ex. : membre du personnel électoral, employée municipale ou employé municipal) ou d'infraction à des lois du Québec ou du Canada;
6. a) Être domiciliée ou domicilié sur le territoire de la municipalité le **1^{er} septembre 2021** et au Québec depuis au moins six mois à cette même date;

OU

- b) Être, la ou le propriétaire d'un immeuble ou l'occupante ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis **au moins 1 an le 1^{er} septembre 2021** (p. ex. : être propriétaire d'un chalet)
7. Résider sur le territoire de la municipalité, de façon continue ou non, depuis au moins un an le 1^{er} septembre 2021.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

La déclaration de candidature

La première étape de votre démarche est de remplir une déclaration de candidature que vous pouvez vous procurer auprès du président d'élection de votre municipalité. La déclaration doit être dûment remplie et transmise au bureau du président d'élection de la municipalité entre le 44^e et le 30^e jour précédant le scrutin, soit entre le 24 septembre et le 8 octobre 2021 pour les prochaines élections générales.

Une fois déposée et acceptée par le président d'élection, la déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande. En

revanche, tant que cette étape n'est pas franchie, vous avez droit à la confidentialité et le président d'élection ne peut pas dévoiler le nom des personnes qui se sont procurées le formulaire de déclaration de candidature.

Des signatures d'appui à votre candidature

Votre déclaration de candidature doit être accompagnée d'un certain nombre de signatures d'appui, provenant des électeurs de la municipalité. Les signatures ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature.

Poste de maire : 5 signatures

Poste de conseiller : 5 signatures

Pour en savoir plus

Le président d'élection de votre municipalité peut répondre à vos questions concernant la déclaration de candidature et l'autorisation des candidats indépendants et des partis politiques.

Vous pouvez également vous adresser au DGEQ ou consulter son site Internet à :

www.electionsquebec.qc.ca.

Qu'est-ce que les élections municipales ?

Que se passe-t-il le lendemain des élections?

Que vous soyez élu ou non, vous devrez vous assurer de vous conformer aux chapitres XIII et XIV de la LERM relativement au financement et aux dépenses électorales. Vous pourriez notamment avoir à transmettre un rapport financier, un rapport de dépenses électorales ou une déclaration selon laquelle vous n'avez recueilli aucun don ou effectué aucune dépense. Le DGEQ publie des guides et des directives à cet effet.

Si vous êtes élu, votre mandat débute au moment où vous prêtez serment. Pour exercer votre mandat conformément à la loi, quatre formalités sont obligatoires :

- la proclamation d'élection;
- l'assermentation;
- la déclaration des intérêts pécuniaires;
- la formation sur l'éthique et la déontologie.

*Consulter le Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, publié par le MAMOT. Ce guide est disponible à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca.

Proclamation d'élection

La proclamation officielle de votre élection est faite au moyen d'un écrit signé par la présidente ou le président d'élection de la municipalité. En cas d'élection sans opposition, la proclamation d'élection se fait à la fin de

la période prévue pour la production des déclarations de candidature. Si l'élection s'est faite par scrutin, elle se tiendra dans les quatre jours qui suivent la fin du recensement des votes, soit après la période prévue par la loi pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes.

Assermentation

À partir du moment où vous êtes proclamé élu ou élue, vous devez prêter serment dans les 30 jours pour exercer vos fonctions conformément à la loi. À défaut de prêter serment dans ce délai, votre poste deviendra vacant et une nouvelle élection devra avoir lieu.

Déclaration des intérêts pécuniaires

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige que vous produisiez une déclaration de vos intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de votre élection. Cette déclaration a pour objectif d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêts et de rendre l'administration municipale la plus transparente possible.

Quand commence votre mandat et quand se termine-t-il?

Votre entrée en fonction se réalise lorsque vous prêtez serment (Encadré 1).

Votre mandat prend normalement fin lorsqu'une autre personne est élue à votre poste et qu'elle prête serment. Si vous avez été élue ou élu lors d'une élection générale, la durée de votre mandat est de quatre ans.

La formation sur l'éthique et la déontologie

Les municipalités ont la responsabilité d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. Ce code énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et guide les membres du conseil municipal de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques.

En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et à titre de membre d'un conseil municipal, vous devrez participer à une formation sur l'éthique et la déontologie dans les six mois du début de votre mandat, à moins que vous en ayez déjà suivi une.

Pour obtenir plus d'informations sur l'éthique et la déontologie, vous êtes invités à consulter la section spécifiquement réservée à ces enjeux dans le site de la Commission municipale du Québec à cette adresse : www.cmq.gouv.qc.ca.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste, le **mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Absent :
Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Sont également présents : 5 citoyens
Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

REMERCIEMENT A MADAME PRISCILLA LACHMANN POUR SON IMPLICATION

Numéro 208-09-2021

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu

QUE le conseil tient à remercier madame Priscilla Lachmann pour son implication en tant que première répondante dans la Municipalité de Saint-Guillaume. Le dévouement de Mme Lachmann pour la Municipalité fut très apprécié, de même que son souci de toujours améliorer les choses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Comité de développement local de Saint-Guillaume

Guylaine Lacharité, présidente CDL

Une histoire qui s'écrit au quotidien

Bonjour à vous tous,

Un résumé du projet jardin amorcé ce printemps. Travailler et engraisser avec du compost puis planter avec des plants récupérés un peu partout. Il était fourni et promis à de belles récoltes. Le camp de jour devait s'en occuper au meilleur de leur connaissance et du temps qu'il avait. Cette portion des tâches est à réévaluer ...

Je tiens à remercier François Carpentier, transport Bruno et Dany, BMR pour leur aide et service rendu.

Il reste de l'argent pour ce projet qui évoluera selon les intérêts et les orientations que l'on voudra bien lui donner pour les prochaines années. **On aura besoin de nouveaux collaborateurs** qui voudront bien s'impliquer dans ce projet qui cadre bien dans la politique de l'autosuffisance

alimentaire qui pourrait être un atout important pour l'avenir.

Merci à Julie Perron, Alexandre Julien, Mylène Tessier qui ont participé au projet et merci particulièrement à **Valérie Lambert** qui l'a chapeauté.

Regardons les couleurs de l'automne avec émerveillement c'est un privilège que nous devons apprécier en ces temps covidien...

Communauté paroissiale de la Sainte-Famille

Robert Desmarais, prêtre



Tout en respectant les consignes de la santé publique, nous pouvons enfin reprendre un peu plus nos activités en paroisse.

Commémoration des défunts / défunt(e)s

Dans la célébration des défunts, nous nous souvenons des personnes décédées cette année et aussi de tous nos défunts. Cette célébration vient redire notre espérance et notre foi en la résurrection pour les personnes que nous avons connues et aimées. Vous êtes donc invités à vous joindre à la communauté :



Samedi 6 novembre à 16h30 à St-Guillaume

Dimanche 7 novembre à 9h00 à St-Guillaume

et à 10h30 à St-Pie-de-Guire

*** Le 31 octobre et le 7 novembre, la messe sera célébrée à St-Pie car la salle à St-Bonaventure sera occupée par les élections municipales.

Une **paroisse**
vivante
grâce à vous!

« Aimer mon Église, ma paroisse, c'est aussi l'aider à vivre »

Actuellement dans notre paroisse se déroule la **campagne de financement** paroissial ou CGA (Contribution Globale Annuelle). Vos dons sont essentiels pour la vie pastorale et l'entretien des édifices paroissiaux. Nous comptons sur votre générosité et nous vous en remercions à l'avance. Des reçus pour fins d'impôt vous seront remis pour votre don.

INFORMATION et INSCRIPTION POUR LE PARCOURS SACRAMENTEL

(Éveil - première communion - confirmation)

Actuellement nous préparerons la reprise des rencontres pour la préparation aux sacrements tout en tenant compte des exigences de la santé publique.

Tous les jeunes déjà inscrits dans un parcours pour la première communion ou la confirmation ont reçu une lettre pour les informer de l'horaire des rencontres. Ainsi, les jeunes qui étaient prêts pour vivre la 1ère communion ou la confirmation il y a deux ans, pourront vivre ces sacrements dès les 16 et 17 octobre. De plus, la date de la confirmation avec Mgr Gazaille est déjà fixée au 20 novembre 2021 à 10h30 à St-Guillaume.

Les jeunes de 8 ans et plus qui désirent vivre le parcours d'éveil à la foi, et de préparation aux sacrements du pardon, de l'eucharistie (1ère communion) et de la confirmation peuvent s'inscrire dès maintenant car le parcours débutera le 19 octobre.

Pour vous informer ou vous inscrire, téléphonez au presbytère au 819 396-2111... ça nous fera plaisir de répondre à vos questions et de vous accueillir dans cette expérience de foi.

AGRITEX
Y A M A S K A

Patrick Allard, directeur général

305, Marie-Victorin
Yamaska, QC
J0G 1X0

Tél.: 450 789-2304
Fax.: 450 789-0789
Courriel: yamaska@agritex.ca

À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DU
7 NOVEMBRE 2021, le conseil municipal de
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GULLAUME
a résolu d'offrir aux électrices et aux électeurs
qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin
de voter par correspondance.



Si vous répondez à cette condition et désirez voter
par correspondance, vous devez faire votre demande
au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.



Les bulletins de vote remplis devront être reçus au
bureau de votre présidente ou président d'élection
au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous
pouvez également faire une **demande de modification** à la liste
électorale par écrit.

**INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE PRÉSIDENTE
OU PRÉSIDENT D'ÉLECTION.**

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2021**

Du 17 septembre
2021 au 8 octobre
2021 16h30

**je me
présente!** Je ferai
la différence.
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

- Mardi, le 19 octobre
2021 de 14 h 30
à 17 h 30
- Jeudi, le 21 octobre
2021 de 19 h à 22 h
- Lundi, le 26 octobre
2021 de 10 h à 13 h

**Pour voter,
vous devez être
sur la liste électorale!**



Vote par
correspondance

70 ans et +

BMR EXPRESS

SAINT-GUILLAUME



JOURNÉE D'INVENTAIRE

LE LUNDI
18 OCTOBRE 2021

Votre quincaillerie **BMR** sera **fermée toute la journée** du 18 octobre (aucune vente possible) en raison de la prise d'inventaire.

Votre **dépanneur SuperSoir** sera **ouvert jusqu'à 17 h** exceptionnellement. Aucune vente d'essence ne sera acceptée après 17 h.

Merci de votre compréhension et précieuse collaboration.



(819) 396-2022

AGRILAIT, COOPÉRATIVE AGRICOLE
& BMR (SAINT-GUILLAUME)

73, rang de l'Église, St-Guillaume (Québec) J0C 1L0

EMPLOIS

T'ES UN
BON JACK?



Présente ton CV à
RH@agrilait.com

stguillaume.com/carrieres

Fromagerie St-Guillaume

Relocalisation du Centre d'interprétation de la Fromagerie St-Guillaume

Onze belles années se sont écoulées depuis l'ouverture de notre Centre d'interprétation en 2010, où l'on soulignait aussi le 70^e anniversaire de La Coop Agrilait.

Aujourd'hui, comme la Fromagerie St-Guillaume poursuit son expansion, nous devons lui céder l'espace occupé par notre Centre afin de permettre à l'usine d'accroître sa production.

Relocalisation

Notre boutique et musée seront tout simplement réemménagés dans une nouvelle structure qui prendra forme à l'avant de l'édifice.* Vous pourrez toujours vous y procurer le fromage en grains fraîchement sorti du bassin. **Des jours de fermeture temporaire sont à venir pendant les travaux.** Nous vous invitons à surveiller notre page Facebook pour suivre leur évolution et connaître les dates importantes.

* Sous réserve de l'approbation municipale à venir au moment où nous avons rédigé ce texte.



Fermeture de la crèmerie pour la saison

Un autre bel été tire à sa fin. Notre crèmerie est donc maintenant fermée. Émy, Gabrielle, Zorah et François vous remercient chaleureusement. À l'an prochain!



INFORMATION : (819) 396-2022 poste 275



Centre d'Interprétation de la Fromagerie St-Guillaume

CUEILLETTE DE CANETTES

et de bouteilles consignées

Samedi 23 octobre 2021

Prenez note que les bénévoles n'entreront pas dans les maisons. Il est donc important que vous déposiez vos contenants consignés à l'extérieur.

Par mesure de sécurité, il n'y aura pas d'arrêts fréquents sur la route 122. Vous devez venir nous porter vos contenants directement à l'école le 23 octobre de 9h00 à 12h00.

Au nom de tous les élèves de l'École St-Guillaume, merci de nous aider à financer plusieurs activités au cours de l'année scolaire.



*Merci
de votre
générosité*



La réussite éducative nous tient à cœur



Cette année, nous sommes fiers d'avoir remis 55 bourses d'études à nos jeunes, totalisant un montant de 25 050 \$.

Félicitations à tous les lauréats!

819 395-4228



desjardins.com/caissedeschenes



CaisseDesChenes



Desjardins

Caisse des Chênes

Élections municipales



Parce que les services municipaux
sont au cœur de notre quotidien,

ALLONS VOTER !

Le 7 novembre 2021 de 9:30 à 20:00



Vous aimeriez vous impliquer dans notre belle municipalité? Vous souhaiteriez faire partie d'une équipe dynamique et dévouée, qui a le souci du bien-être d'autrui?

Nous sommes présentement en période de recrutement pour le service des premiers répondants de Saint-Guillaume.

Le rôle du premier répondant est d'évaluer, de stabiliser et d'aider à prévenir la détérioration de l'état de la victime en attendant l'arrivée des **techniciens ambulanciers-paramédics**. Ils sont des intervenants formés et accrédités par le **CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux)**.

Leur affectation est faite par le biais du Centre de répartition des appels, soit le 9-1-1, uniquement lorsque

la nature de l'appel correspond à une urgence vitale potentielle. Si c'est le cas, les premiers répondants sont affectés sur l'appel par le Centre de répartition des appels en envoyant un message texte sur leurs téléphones cellulaires.

Vous n'avez pas besoin de qualifications particulières. Vous n'avez qu'à être en mesure d'offrir du temps, de vouloir être au service des gens de Saint-Guillaume et d'avoir de l'empathie. Une formation vous sera offerte.

Afin d'être à son meilleur, et, pour offrir un service hors pair, nous avons besoin de relève.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez communiquer avec Julie Descôteaux au 819-396-4211 ou France Ponton au 819-396-3790.

Martin Simard CONSTRUCTION inc. RBQ 5765 6811 01

 ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC INC.



- ▼ **agrandissement**
- ▼ **réno/neuve**
- ▼ **toiture de tout genre**
- ▼ **revêtement ext.**
- ▼ **porte-fenêtre**
- ▼ **finition int.**

819 314.5434
819 396.0335
martinsimardconst@hotmail.com

 Association des locataires
Centre du Québec

Louise Boyer
Coordonatrice

819 758-3673 Bureau
ass.loc@cdcdf.qc.ca

59 rue Monfette, local 231
Victoriaville G6P 1J8
Canada

Les Costumes Sissi
259-B, 8e Rang, St-Germain (Qc) J0C 1K0

Venez découvrir la panoplie de masques, perruques et costumes

- de soirée (rétro - disco - bal...)
- d'époque médiéval
- d'Halloween
- de Noël
- de pièces de théâtre

Un plaisir de vous transformer!
Cécile Lamothe

Tél.: (819) 395-5143 costumes.sissi@cgocable.ca Adultes et enfants

Café Favori



Nicole Lafrance,
propriétaire

125, rue Principale
Saint-Guillaume J0C 1L0

819.396.3396

Pierre Tessier
Entrepreneur général

 **Tes-scier** réno-construction

• RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL •
9136-2608 Québec inc.

 ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC INC.

Tél.: 819.474.4650
Cell.: 819.471.7122
Téléc.: 819.474.6938
Courriel: pierre@tes-scier.ca

540, rue Lecavallier
St-Majorique, Qc
J2B 8A8

RBQ: 8301-3607-32

www.tes-scier.ca

La Clé Beauté
Salon esthétique



Caroline Léveillé,
esthéticienne, électrolyste

819.396.4173

Nettoyage de peau • Soin du dos • Maquillage
Épilation (cire, sucre, électrolyse) • Manucure/pédicure
Microdermabrasion

25, Petit rang, St-David QC J0G 1L0



En ces temps où les voyages sont prohibés, il est possible de s'évader par la découverte de mets exotiques. La cuisine indienne est fortement influencée par les épices; les plats relevés deviennent plus appréciés en période automnale, avec des ingrédients couramment à notre portée,

je vous offre un poulet au beurre tout à fait pratique et délicieux. Vous pourriez l'accompagner de pain Naan, riz Basmati ou simplement d'un bon pilaf. J'ai fait cette recette avec l'instant pot (la machine merveilleuse) mais elle pourrait se réaliser au presto ou au four en ajustant le temps cuisson. 15 à 20 minutes au four sans l'instant pot en poursuivant avec le beurre et la crème à la fin.

POULET AU BEURRE

- 1 conserve de tomates de 796 ml égouttées (garder le jus pour une soupe)
- 3 oignons hachés
- 5 gousses d'ail écrasées
- 2 c. à thé de gingembre frais râpé
- 1 c. à thé de curcuma
- 2 c. à thé de paprika
- 2 c. à thé de garam masala (mélange d'épices)
- 1/2 c. à thé de cumin moulu
- 1/2 c. à thé de coriandre moulue
- 1 pincée de chili en poudre ou piment de Cayenne
- 1 1/2 c. à thé de sel
- 2 c. à table d'huile de canola ou mélange beurre huile
- 4 poitrines de poulet (ou remplacer par 8 haut de cuisse désossés sans la peau)
- 1/2 tasse de crème champêtre ou crème à cuisson 35%
- 1/3 tasse de beurre du vrai beurre!

PRÉPARATION

À l'autocuiseur (ou autre instrument) en mode sauté faire revenir les oignons jusqu'à ce qu'ils soient translucides. Ajouter les gousses d'ail pressées, le gingembre râpé, et les épices; poursuivre la cuisson une ou deux minutes. Remuer pour éviter la sur-cuisson des épices. Éteindre l'autocuiseur. Ajouter les tomates, puis déposer le poulet sur le dessus. Bien disposer en une seule rangée. Fermer l'instant pot et fermer la valve de pression. Cuire 12 minutes en mode manuel. Laisser retomber la pression 10 minutes et relâcher en ouvrant la valve précautionneusement si la pression n'est pas tout à fait tombée. Déposer les poitrines de poulet sur une planche à découper (en plastique pour éviter de tacher vos planches de bois) et trancher sur le travers de la fibre de la viande. Entre-temps, homogénéiser votre mélange de tomates, oignons et épices avec un pied mélangeur. Ajouter le beurre et fondre avec la chaleur résiduelle; incorporer la crème en agitant doucement. Au besoin, remettre un peu de chaleur et rectifier l'assaisonnement. Disposer les poitrines coupées sur le dessus. Fermer l'instant pot en attendant que le repas soit prêt.

PAIN NAAN MAISON

(RECETTE DU SITE MORDU)

- 2/3 tasse d'eau tiède
- 1/4 tasse d'huile de canola
- 1/4 tasse de yogourt Grec
- 1 sachet de levure instantanée ou 1 c. à thé
- 2 1/2 tasses de farine tout usage
- 1/2 c. à thé de sel

PRÉPARATION

Dans un grand bol, placer l'eau tiède, ajouter le yogourt, l'huile et la levure. Mélanger, incorporer la farine et le sel. Travailler la pâte avec les mains et pétrir quelques minutes (les enfants voudront contribuer à cette opération pâte!) Former une boule et la disposer dans le récipient de départ. Placer dans un endroit chaud et humide (four lumière allumée, micro-ondes avec un bol d'eau chaude) et laisser lever au moins 45 minutes, pour doubler le volume. Sur une surface de travail propre et farinée légèrement, abaisser la pâte et la diviser en plusieurs pains Naan (la recette suggère 6, moi, je préfère 10). Aplatir à l'aide du rouleau à pâte en créant une forme ovale. Le pain doit être mince, 2 ou 3 mm d'épaisseur (ou 1/8 de pouce). Préchauffer un grand poêlon huilé légèrement à feu moyen vif (faute de four Tandoori) et cuire quelques pains à la fois environ 1-2 minutes de chaque côté. (vérifier l'intérieur du pain). Répéter l'opération avec le reste des pains en badigeonnant d'huile entre chaque cuisson. Servir chauds avec votre poulet au beurre.



« L'eau qui provient de la même source ne peut à la fois être douce et salée » Proverbe Hindou



TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtrois

1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)




ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau RC.59
Québec (Québec) G1A 1A4 Tél. 581 628-1849

Bureau de circonscription
625, avenue Godefroy, bureau 202
Bécancour (Québec) G9H 1S3 Tél. 819 233-3521
Sans frais 1 855 333-3521 Téléc. 819 233-3529
Donald.Martel.NICO@assnat.qc.ca

DONALD MARTEL
Député de Nicolet-Bécancour



TRANSPORT S. Girard inc.

ÉPANDAGE DE CHAUX
Calciq | Magnésienne | Dolomitique

1-800-463-0346

www.transportsylvaingirard.com



LE PREMIER FOYER À GAZ RADIANT

www.valorfireplaces.com

Construction et rénovation
ROSAIRE LAFLEUR

RBQ.: 8341-3054-34



- Entrepreneur spécialisé en:
- Menuiserie, charpenterie
- Revêtement:
Canoxel, vinyle, métallique
- Remplacement de toitures, portes, fenêtres et plus...
- Finition intérieure

Résidentiel / Commercial / Agricole
Estimation gratuite

Tél. 819.396.3737 • Cell. 819.473.2017
125, rang du Cordon, St-Guillaume QC J0C 1L0



5620, rue Saint-Roch sud,
Drummondville

Une initiative de:
MRC de Drummond

En partenariat avec:
RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC

**Du mardi au samedi, de 8 h à 17 h
(fermé les dimanches et lundis)**

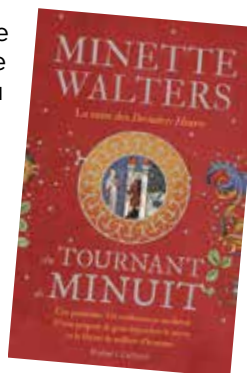
Important : prévoir arriver plus tôt
Pour tenir compte de l'achalandage et du temps requis pour le déchargement des articles, l'accès au site est dorénavant autorisé jusqu'à 30 minutes avant la fermeture. Les usagers sont invités à planifier leur déplacement en conséquence afin d'éviter tout désagrément.

Questions? 819 477-1312 ou info@recuperaction.ca




Suggestions

de lecture de Diane T.



Au tournant de minuit par Minette Walters

Voici enfin la suite de « Les dernières heures ». Les gens de Develish sont toujours en quarantaine de la peste noire qui ravage l'Angleterre. Lady Anne continue à gouverner les personnes du château en les isolant des gens de l'extérieur qui pourraient les contaminer. Le serf Thaddeus parcourt le Dorsetshire avec des jeunes hommes pour voir ce qui se passe dans les autres fiefs. Y a-t-il des personnes encore vivantes? Peut-être qu'ils trouveront des récoltes ou des moutons pour nourrir les gens du château? Lady Anne, une femme remarquable veut que ses serfs soient libres. Nous suivons donc Thaddeus et ses compagnons dans leur périple. À vous de suivre leur voyage.



Fanette la suite (première partie) - Amitiés particulières

Le retour de l'héroïne irlandaise qui a su vous captiver. Fanette doit se résoudre à fermer le journal qu'elle a fondé, faute d'abonnés. Son ennemi juré séduit Marie-Rosalie, son aînée, une pianiste de talent. Son fils Hugo a de grandes difficultés au collège. Madelaine Portelance subit un chantage de son premier employeur et amant. Il y a 6 tomes avant ce livre. Bonne lecture!

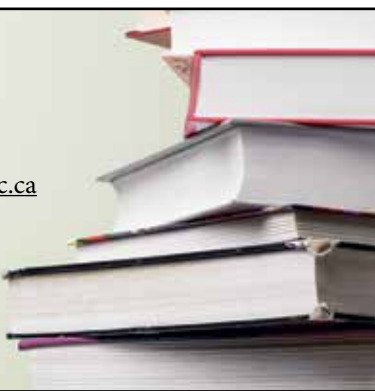


Pour nous joindre

Tél.: 819 396-3754

biblio087@reseaubibliocqlm.qc.ca

Mardi : 14h30 à 16h30
19h00 à 20h30
Mercredi : 19h00 à 20h30
Samedi : 10h00 à 11h30



Marie Noële Caron

Conseillère en gestion de patrimoine, Pl. Fin, B.A.A

819-479-5990



MARIE
NOËLE
CARON

Votre avenir en toutes perspectives!

GROUPE
GESTION DE
PATRIMOINE



FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE

GESTION DE PATRIMOINE

WWW.MARIENOELECARON.CA



Réservez votre Salle au CRSG Inc.

Vous avez un événement à souligner, le CRSG Inc. vous offre sa salle.
Vous pouvez accueillir jusqu'à 75 personnes à l'intérieur.

Services :

- Une grande salle et une petite salle avec : ping-pong, baby-foot et hockey table.
- Une cuisine bien équipée.
- Accès aux services sur le site du CRSG Inc.
- Petite chaîne stéréo et télévision.

Styles d'événements :

- Anniversaire de mariage,
- Party de fête,
- Réunion de famille,
- Réunion,
- Baptême, shower,
- Etc.

L'halloween arrive à
grands pas, préparez
vos costumes.



Nouveaux Tarifs :

Pour une réservation de 4 h et moins, le tarif est de **60\$**.
Pour plus de 4 h, le coût est de **100\$**.

*Si vous avez du matériel style modules gonflables, il est possible que le coût de location puisse augmenter.
Il est également de votre responsabilité de vous munir d'un permis d'alcool.

—————> **Comment réserver :** Veuillez contacter le coordonnateur du CRSG Inc. <—————
No. Tél : 819 396-0151 • [Courriel : coord.crsg@gmail.com](mailto:coord.crsg@gmail.com)

Merci aux bénévoles qui nous ont aidé à faire du tournoi de soccer une réussite. Grâce à vous, les athlètes auront un souvenir mémorable de cette journée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

le 15 novembre 2021.

Si tu as envie de participer et d'aider ta communauté à être vivante et bouger, joins-toi à nous sur le comité du CRSG.

Infos : Pour toutes informations concernant les activités, sorties ou autres, vous pouvez vous référer au coordonnateur du CRSG. Il lui fera plaisir de pouvoir vous aider.
819 396-0151 / coord.crsg@gmail.com : Centre Récréatif Saint-Guillaume

GROS REBUTS

18 OCTOBRE 2021

Avec l'arrivée de l'automne vient la collecte des encombrants (gros rebuts), déchets qui ne peuvent être jetés aux ordures ménagères.

Déchets acceptés :

- Meubles
- Poêle, laveuse, sècheuse, réservoir à eau
- Matelas
- Branches d'arbres attachées en ballots et d'une longueur maximum d'un (1) mètre

Déchets refusés :

- Pneus (l'Écocentre les accepte)
- Matières dangereuses (peinture, huile, etc. L'Écocentre les accepte)
- Appareils contenant des hydrocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.)
- Poids non réglementaire (plus de 50 livres ou 22 gallons)
- Matériaux et débris de construction
- Néon
- Batteries d'automobiles

* Tout couvercle, porte ou autre dispositif de fermeture, doit être enlevé des contenants de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse, en s'y introduisant, y rester enfermé.

* Veuillez prendre note que les articles tels que : cuisinières, téléviseurs et autres meubles doivent être déposés au chemin le plus tôt possible, la veille de l'événement seulement, afin de permettre aux récupérateurs de les ramasser.

* Tout ce qu'il y a dans des remorques ne sera pas ramassé.

Doit être au sol !



POUVEZ-VOUS VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez votre domicile dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de la COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Pour voter par correspondance, vous devez faire votre demande au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.
- Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.
- Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Informez-vous auprès de votre présidente ou président d'élection.

QUATRE HEURES POUR ALLER VOTER, C'EST VOTRE DROIT!

Le jour de l'élection, votre employeur doit s'assurer que vous disposez de quatre heures consécutives pour aller voter.

MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 5000 HABITANTS

DONS AUX PERSONNES CANDIDATES

Vous pouvez donner jusqu'à 200 \$ à chaque personne candidate se présentant à une élection générale. Vous devez verser votre don directement à cette personne. Si le montant dépasse 50 \$, vous devez le faire au moyen d'un chèque personnel. La personne candidate peut se verser, en plus d'une somme de 200 \$, un don personnel d'un maximum de 800 \$ afin d'effectuer des dépenses en vue de favoriser son élection.

CONTRÔLE DES DÉPENSES

Seule la personne candidate à une élection peut engager et payer des dépenses en vue de favoriser son élection. Ces dépenses sont limitées en fonction des dons qu'elle reçoit et de son don personnel. La personne candidate devra préparer un formulaire des dons qu'elle aura reçus (y compris son don personnel) et des dépenses qu'elle aura effectuées. Elle devra remettre ce formulaire à la trésorière ou au trésorier de la municipalité, qui en fera parvenir une copie à Élections Québec.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILAUME
106, RUE ST-JEAN-BAPTISTE
SAINT-GUILAUME, QUÉBEC J0C1L0

Tél. : 819 396-2403 Poste :

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

Manuel de l'électeur

Voici ce que vous devez savoir pour voter



Élections Québec

Une élection générale se tiendra dans votre municipalité le dimanche 7 novembre 2021. POUR VOTER, vous devez respecter les conditions suivantes :



Être sur la liste électorale



Avoir 18 ans ou plus



Avoir la citoyenneté canadienne*



Ne pas être sous curatelle¹ ni privé de vos droits électoraux*

+



OU



Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois*

Communiquez avec votre présidente ou président d'élection pour obtenir plus d'information.

*AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

ÊTES-VOUS SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale.

Vous pouvez vérifier si vous l'êtes en consultant l'avis d'inscription transmis par votre municipalité.

VÉRIFIEZ MAINTENANT!

Le jour de l'élection, vous ne pourrez plus vous inscrire ni faire de changement d'adresse.

POUR VOUS INSCRIRE OU MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

Présentez-vous au bureau de révision, aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription transmis par la municipalité.

Un parent, une conjointe, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre présidente ou président d'élection. Ses coordonnées figurent au verso du dépliant.

DOCUMENTS POUR VOUS INSCRIRE

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, vous devez présenter deux documents qui contiennent :

- 1 votre nom et votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, passeport, etc.);
- 2 votre nom et l'adresse de votre domicile actuel (permis de conduire, facture de téléphone ou d'électricité, etc.).

POUR VOTER

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie du Québec ;
- permis de conduire du Québec ;
- passport canadien ;
- certificat de statut d'Indien ;
- carte d'identité des Forces canadiennes.



BESOIN D'ASSISTANCE POUR VOTER ?

Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider.

- Vous pouvez demander de l'aide pour marquer votre bulletin de vote.
- Si vous avez un handicap visuel, vous pouvez demander le gabarit qui vous aidera à voter par vous-même.
- Si vous êtes une personne sourde ou malentendante, une ou un interprète peut vous accompagner.

Le jour de l'élection, les bureaux de vote sont ouverts de 9 h 30 à 20 h.

Vous pouvez aussi voter par anticipation de 9 h 30 à 20 h le(s) 31 Octobre 2021

LES MESURES SANITAIRES en vigueur au moment des élections seront respectées dans tous les bureaux de vote (port du masque ou du couvre-visage, distanciation physique, désinfection des mains). Tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes dans les bureaux de vote.

Vous pourrez aussi utiliser votre propre crayon de plomb ou votre stylo noir ou bleu.

1. Une personne est sous curatelle si un tribunal l'a reconnue incapable, de façon totale et permanente, à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens.

RBQ # 8004-0520-59



Nettoyage de conduits de ventilation



Système de filtration HEPA



Gamme complète de filtre à air. Livraison disponible.

Technochauffage
Service • Entretien au mazout
Courriel: techno_chauffage@hotmail.com

Éric Fafard, prop.
34, du Couvent, St-Guillemme, QC J0C 1L0
Bureau: 1-819-396-0537
Cellulaire: 1-819-388-3666

La Niche d'OR
Salon de toilettage



COUPE - RAFRAÎCHISSEMENT - COUPE DE GRIFFES

819.396.1086

1077 Principale, St-Bonaventure, Qc J0C 1C0

- Essouchage
- Abattage
- Émondage
- Déboisement de terrains
- Taille de haies
- Haubannage

• Assurance responsabilité

501, Cours du Chevreuil
St-Charles de Drummondville,
Québec J2C 0L5

Maxim Lemay, propriétaire

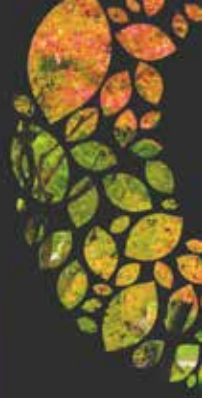


ÉMONDAGE



Estimation gratuite, appelez-nous!

819 818-6034



MAURICE BENOIT, Pharmacien

Prescriptions :

Lundi au vendredi 9h30 à 17h30
Samedi 10h00 à 14h00

Boutique beauté-santé

Lundi au vendredi 9h30 à 20h00
Samedi 10h00 à 18h00
Dimanche fermé



Demanche & Fils inc.
Résidentiel et commercial *Entrepreneur général et spécialiste*
en recouvrement de plancher et finition intérieure

747, rang du Cordan
St-Guillemme (Québec) J0C 1L0

Tél: 819 388-7535
Télécopieur: 819 396-3433
www.demanchefils.com
 facebook.com/demanchefils

Design avanguardiste, concept unique R.R.Q. 5633-5354-01

RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX

FERRAILLE, CUIVRE, FONTE, ALUMINIUM,
BATTERIES, RÉFRIGÉRATEURS & STAINLESS

- NOUS RAMASSONS -

Viateur & Michael
Viens
viateur@xplornet.ca

Cell: 819 388-2488
Rés: 819 396-5670



Pharmacie : 819 396-2255
Boutique beauté-santé : 819 396-3692
207, rue Principale

Info Saint-Guillaume

**Vous voulez annoncer votre entreprise, une activité,
un événement.. !?**

Communiquez avec Karine Trudel, au 819 816-5655.
Elle saura vous diriger pour la publication de votre petite annonce.



**TÉMOIN DU VICTIME
D'UN DÉLIT
APPELEZ LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC
310-4141**

**SOYONS PRUDENTS
AUX PASSAGES
PIÉTONNIERS**



Recette secrète



KETCHUP À LA CITROUILLE



<https://www.ricardocuisine.com/recettes/4297-ketchup-a-la-citrouille>

INGRÉDIENTS

- 2,5 litres (10 tasses) de cubes de citrouille de 1 cm (1/2 po)
- 45 ml (3 c. à soupe) de gros sel
- 1,25 litre (5 tasses) d'oignon haché
- 2 poivrons rouges, coupés en dés
- 15 ml (1 c. à soupe) de curcuma
- 15 ml (1 c. à soupe) de graines de céleri
- 500 ml (2 tasses) de vinaigre blanc
- 625 ml (2 1/2 tasses) de sucre
- 125 ml (1/2 tasse) d'eau

PRÉPARATION

- Dans un grand bol, placer les cubes de citrouille. Saupoudrer de sel et laisser reposer 8 heures au réfrigérateur. Retirer ensuite du réfrigérateur et bien rincer sous l'eau froide. Égoutter dans une passoire.
- Dans une casserole à fond épais, mélanger les cubes de citrouille et le reste des ingrédients. Porter à ébullition. Laisser mijoter à feu moyen de 30 à 40 minutes, à découvert, en remuant de temps à autre.
- Verser dans des bocaux stérilisés chauds. Stériliser les bocaux de ketchup remplis dans l'eau bouillante pendant 15 minutes pour assurer une longue conservation à la température de la pièce. On peut aussi congeler le ketchup, sans le stériliser.



F. Dugas
Électrique

199, rue St-Jean-Baptiste
St-Guillaume, Qc.
J0C 1L0

819 396.0888

• Entrepreneur électricien
• Service : 819 470-4472
• Fax : 819 396-0493

f.dugas@tollabaie.net
9143-9646 Québec Inc.



Les Festins *Gitans*
Boucherie et Traiteur

Luc Plamondon
Traiteur et boucher

• Buffet chaud et froid
• Service de méchoui et de BBQ
• Cocktail dinatoire
• Boîtes à lunches
• Mariages et événements corporatifs

344, rue Notre-Dame
Saint-Germain (Québec)
J0C 1K0
Té. : 819 730-0065

Bonjour Chers Citoyens

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 3 au 9 octobre 2021 sous le thème « Le premier responsable, c'est toi! ».

Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour,
- 400 blessés,
- 24 000 personnes évacuées.

Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.

Comportements sécuritaires à adopter

Lorsque vous cuisinez :

- Surveillez toujours la cuisinière pendant qu'elle est en fonction. Gardez le couvercle de la casserole à portée de main.
- Utilisez une minuterie pour calculer le temps de cuisson des aliments.
- Ne placez jamais d'objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four.

Si vous utilisez un appareil de chauffage au bois :

- Faites ramoner la cheminée au moins 1 fois par année, de préférence au printemps, puisque les résidus sont plus faciles à déloger.
- Utilisez un briquet d'allumage pour barbecue afin de diminuer les risques de brûlures.
- N'employez jamais d'accélérateur, qu'ils soient liquides ou sous forme de gels, pour alimenter le feu.

Si vous fumez :

- Éteignez complètement votre cigarette dans un cendrier profond à large rebord ou dans une boîte de conserve remplie de sable si vous êtes à l'extérieur.
- Ne fumez jamais au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir.
- Rangez les briquets, les allumettes et les autres articles pour fumeurs hors de la portée des enfants.

Préparez-vous en cas d'incendie

Si un incendie survenait chez vous, vous auriez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison en flammes. Pour y arriver, vous devez tester leur bon fonctionnement au moins 2 fois par année, lors des changements d'heure.

Préparer un plan d'évacuation

Votre plan d'évacuation doit comprendre :

- Les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours ;
- Le point de rassemblement, situé à l'extérieur et accessible en toutes saisons
- L'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Apprenez quoi faire si vous devez évacuer votre maison et faites des exercices d'évacuation 1 fois par année.

Faire un exercice d'évacuation

Réfléchissez à un scénario d'incendie possible.

Vérifiez le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée avant de faire votre exercice d'évacuation. **S'ils sont branchés à une centrale de surveillance, informez d'abord votre fournisseur avant de les faire sonner**

Karl Gladu Directeur Incendie
Municipalité Saint-Guillaume





AXART
présente

Expressions territoriales

par

Linda Cyrenne, Nathalie Dupont,
Evelyn Losier et Karolann St-Amand

Exposition du 3 août au 3 octobre 2021
au 219, rue Heriot, Drummondville, QC, J2C 1J9

Entrée libre

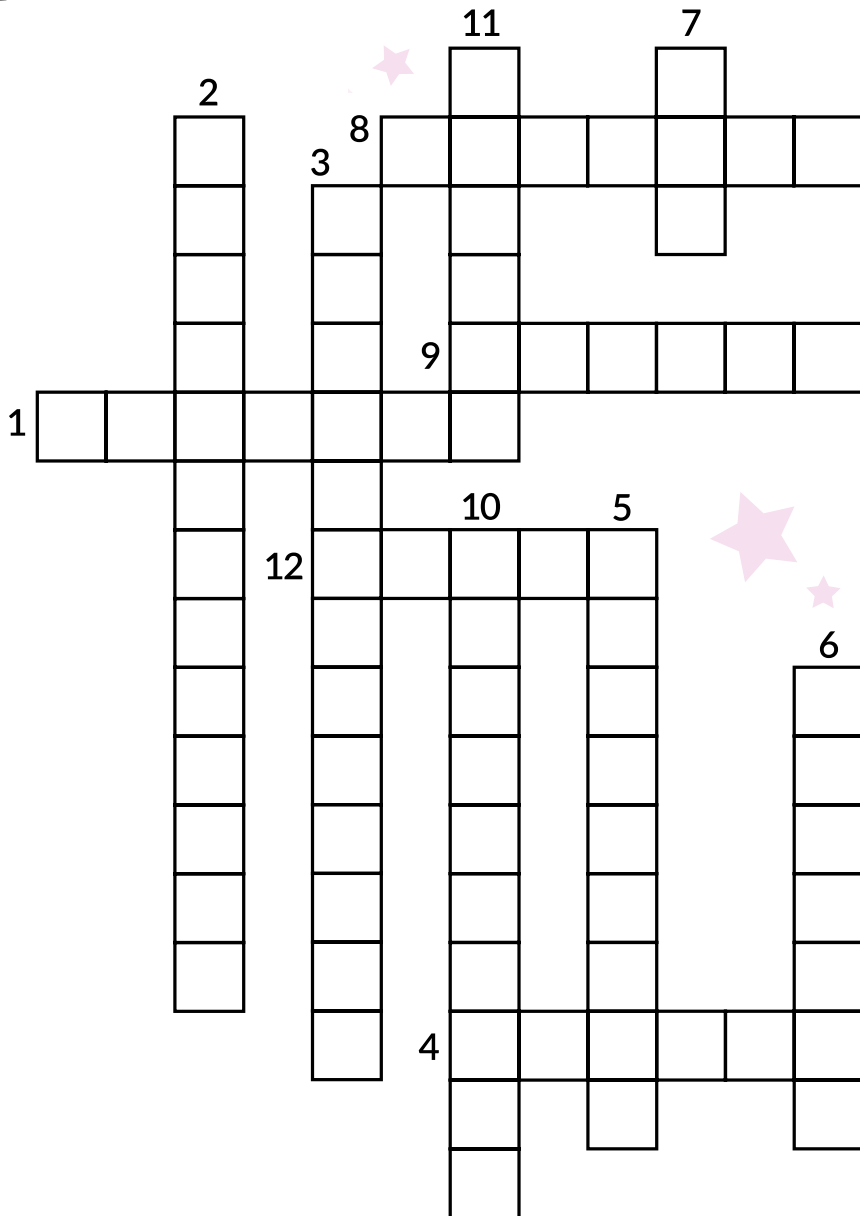
www.axart.ca  





La sécurité, ce n'est pas sorcier!

Complète les conseils de sécurité afin de trouver les 12 mots à placer dans la grille. Psitt!



Vérifie toujours avec tes (1. _____) la qualité des friandises reçues avant de les manger.

Traverse les rues seulement aux (2. _____) et respecte la (3. _____) routière.

Passes de porte en porte en groupe ou avec un (4. _____) et reste toujours à l' (5. _____) des maisons.

Porte des vêtements de couleurs (6. _____) afin d'être bien visible.

Parcours un seul côté de la (7. ____) à la fois afin de ne pas traverser inutilement.

Ne monte pas dans la (8. _____) de quelqu'un sans la permission de tes parents.

Informe tes parents de ton (9. _____) et de l'heure de ton retour.

Porte un (10. _____) plutôt qu'un masque pour bien voir et bien entendre.

Porte des vêtements (11. _____) pour éviter de trébucher.

Transporte une (12. _____) de poche allumée pour mieux voir et être plus visible.

1. PARENTS
2. INTERSECTIONS
3. SIGNALISATION
4. ADULTE
5. EXTÉRIEUR
6. CLAIRES
7. RUE
8. VOITURE
9. TRAJET
10. MAQUILLAGE
11. COURTS
12. LAMPE

BONNES RÉPONSES :

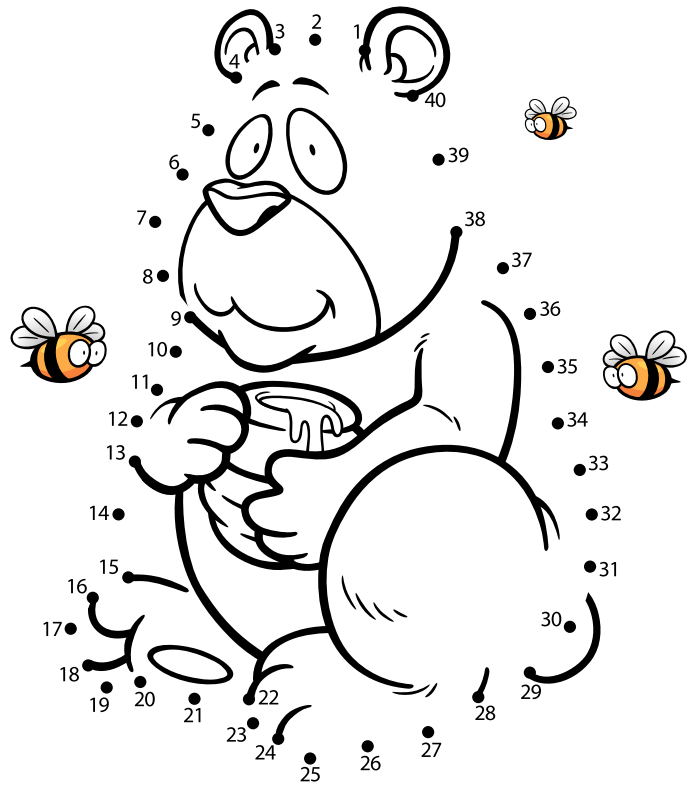
Sudoku

		2			
			3	5	
3		1	5		
		5	1		4
	6	3			
			6		

COMPLÈTE LA GRILLE AVEC DES CHIFFRES DE 1 À 6, EN TE RAPPELANT QUE :

- Un chiffre ne doit apparaître qu'une seule fois par rangée;
- Un chiffre ne doit apparaître qu'une seule fois par colonne;
- Un chiffre ne doit apparaître qu'une seule fois par boîte de 6 carrés.

£	1	9	4	5	2
5	4	2	£	9	1
4	£	1	5	2	9
9	2	5	1	4	£
2	5	£	9	1	4
1	9	4	2	£	5



Avis à tous les citoyens de Saint-Guillaume et des environs

CLSC de Saint-Guillaume
situé au 207, rue Principale
Saint-Guillaume

Fermé pour la période de Covid-19

- Lavage d'oreilles
- Soins infirmiers courants avec rendez-vous
- Prélèvements sanguins

Prenez-vous
avec ou sans prescription :

819 474-2572
poste 33855



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec

Services maintenant offerts

24^h/24

Aide, écoute
et renseignements

1 888 505-1010
gaiecoute.org



Pour les personnes
concernées par la
diversité sexuelle
et de genre

GAI ÉCOUTE

**PIÈCES
D'AUTO ML**



**Vente & Achat
d'auto et camion**
Pièces neuves et usagées
Mécanique générale
Remorquage
Recycleur d'autos
accrédité par la SAAQ

Tél. (819) 396-1628

820, rang 6 Saint-Bonaventure - J0C 1C0

**Entreprises
JFL**



Déneigement

- Marteau piqueur
- Transport général
- Mini-excavation
- Installation de fosse septique

Jean-François Léonard

819.388.6738



Nicolas Gilbert
Conseiller

☎ 819 396-2426 # 69016
☎ 819 396-0508
✉ nicolas.gilbert@bnc.ca

Banque Nationale du Canada
100, rue Principale, St-Guillaume (QC) J0C 1L0
Représentant en épargne collective pour Banque Nationale Investissements Inc.



**LES PÉTROLES
HUBERT GOUIN
& FILS**

111, PETIT BOIS, PIERREVILLE, QC J0G 1J0

Tél.: 450-783-6228
Sans frais : 1 800 856-6228

www.petrole.qc.ca Téléc.: 450-783-6308

Près de vous!



Pierre Pepin
Arpenteur - Géomètre

Arpentage légal • GPS
Cessionnaire du greffe
D' Edouard Lair

56, route Marie-Victorin (819) 293-4451
St-François-du-Lac, Qué. Fax: (450) 568-6913
(450) 568-1115 Sans frais: 1-866-568-1115



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec

2 rue St-Amable, St-Guillaume, Qc J0C 1L0

Claude Dupuis
propriétaire

Tél: **819 396.2085**
Fax: **819 396.3553**

J.H. Dupuis & Fils
ENT.

- plomberie
- chauffage à air chaud
- chauffage à eau chaude radiant
- système électrique et à l'huile
- quincaillerie peinture
- système de climatisation
- système électrique et à l'huile
- quincaillerie peinture
- plomberie
- chauffage à air chaud
- chauffage à eau ch



**Nous avons tout ce qu'il faut
sur place pour promouvoir
votre entreprise!**

**LETTAGE | IMPRIMERIE
BRODERIE | SÉRIGRAPHIE
ARTICLES PROMOTIONNELS
COPIES DE PLANS**

*Services offerts à
une clientèle diversifiée :*

- **Commerciale**
- **Industrielle**
- **Résidentielle**

1007, rue d'Acton
Acton Vale, Qc J0H 1A0

www.sercost.com

Services Offerts

Infographie, conception visuelle, service à la clientèle, installation sur place, copies de plans, flexographie, papeterie, étiquettes en rouleau, broderie, sérigraphie, publicité sur écran et articles promotionnels.

Lettrage et vinyle

Nous tenons un grand choix de vinyles couleurs. Nous imprimons également en couleur et sur vinyle perforé (permet de voir uniquement de l'intérieur). Il n'y a pas de limite de grandeur.

Impression de tout genre

D'une qualité durable, notre pellicule de protection est résistante à l'eau et aux rayons UV permettant la longévité des produits.

Supports spéciaux

Nous offrons toute une série de produits de présentation pour bien mettre en valeur votre entreprise.

Articles promotionnels

Nous avons un vaste choix d'articles promotionnels pour vous permettre de faire la promotion de votre entreprise.

Imprimerie

Notre département «imprimerie» offre la possibilité de répondre au mieux, à tous vos besoins de papeterie.

Broderie et sérigraphie

Vous voulez donner une touche professionnelle à votre entreprise ? Nous adapterons votre image pour l'application sur des vêtements et accessoires.

Publicité sur écran

Nous diffusons vos annonces sur écran publicitaire dans différents endroits publics.

Tout est possible...

Simplement nous faire connaître vos besoins !

450 546-4771

info@sercost.com

Imprimeur de votre
Info Saint-Guillaume





M^{me} Annie Durocher - M^{me} Anne-Marie Julien - M^{me} Janie Dauphinais - M^{me} Marie-Michèle Cyr

- Offre d'achat / Vente / Hypothèque
- Testament / Mandat en cas d'incapacité / Procuration
- Droit agricole (financement, demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, etc.)
- Droit commercial (financement, incorporation d'une compagnie, etc.)
- Règlement de succession / Vérification d'un testament
- Homologation d'un mandat en cas d'incapacité / Ouverture d'un régime de protection

**DUROCHER
DAUPHINAIS
JULIEN**
NOTAIRES INC.

2125, boulevard Lemire, bureau 220
Drummondville

819 474-4488

95, route de l'Église,
Saint-Guillaume

819 474-4488

Détenteur du greffe et des dossiers de M^{me} Michel BRIÈRE

En progression constante depuis 1962

www.claudejoyal.ca

Visitez-nous au :

WWW.CLAUDEJOYAL.CA

5 adresses pour mieux vous servir

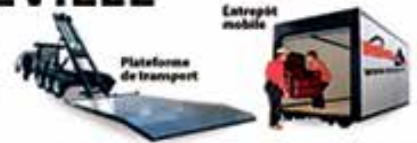
1, rue Principale St-Guillaume J0C 1L0 819-396-2161	390, route 137 St-Denis-sur-Richelieu J0H 1K0 450-787-2105	1654, rang St-Henri Stanbridge Station J0J 2J0 450-296-8201	682, route 219 Napierville J0J 1L0 450-245-3565	3375, rue King Lyster G0S 1V0 819-389-5793
--	---	--	--	---

CNH ORIGINAL PARTS Financement par: CNH Capital 2010 CNH America LLC. Tous droits réservés. Case IH marque déposée de CNH America LLC, CNH America LLC. www.caseih.ca

CASE IH

LOCATION ÉQUIPEMENTS RAYDAN

RENOBOX PIERREVILLE



**Location
Équipements
RAYDAN**

- Location
- Vente
- Service
- Conteneur
- Entrepôt mobile

**VOS PROJETS.
NOS OUTILS!**



450 568-0505
info@equipementsraydan.com

**SERVICE D'URGENCE
24 HEURES**

**Partout au Québec
Cell. : 450 880-0535**